



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 21 juin 2023

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 21 juin 2023, en respect des mesures sanitaires en vigueur.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Jean-Pierre Charuest	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	maire	Dixville (M)
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)
Michel-Henri Goyette	maire	Martinville (M)
Steve Lanciaux	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Lyssa Paquette	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Pamela B Steen	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	maire	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**
- 3.0 ORDRE DU JOUR**
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 APPROBATIONS
 - 4.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2023
 - 4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES
- 5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION**
 - 5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC
 - 5.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 13 juin 2023
 - 5.1.2 Déploiement d'Internet-Haute vitesse — Stanstead-Est
 - 5.2 ÉQUIPE DE LA MRC — DOSSIERS EN COURS
 - 5.2.1 Infolettre (Dossiers en cours)
- 6.0 TRÉSORERIE**
 - 6.1 PAIEMENT DES COMPTES
 - 6.1.1 Comptes payés
 - 6.1.2 Comptes à payer
 - 6.2 DIRECTION GÉNÉRALE — RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 6.2.1 Rapport au 31 mai 2023
- 6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

- 7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE
 - 7.1.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de l'Occupation du territoire (COT) 14 juin 2023
 - 7.1.2 Projet pilote de TaxiBus
 - 7.1.2.1 Mise en œuvre — Propositions de CIVILIA
 - 7.1.2.2 Achat du logiciel de Blaise Transit
- 7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT
 - 7.2.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux naturels et environnement (CMNE) du 8 juin 2023
 - 7.2.2 Plan régional des milieux humides et hydriques (PMRHH)
 - 7.2.3 Participation au projet de recherche — Laboratoire Rivière vivante — Phase 1 — Autorisations à signature
 - 7.2.3.1 Entente de partage de ressource
 - 7.2.3.2 Entente pour la réalisation du projet
 - 7.2.3.3 Entente de services pour la restauration végétale des milieux humides et hydriques
 - 7.2.4 Candidature — Prix d'excellence en environnement — Fondation estrienne en environnement
 - 7.2.5 Avenir de Récup-Estrie
 - 7.2.6 Écocentre permanent de Waterville
 - 7.2.6.1 Suivis
 - 7.2.6.2 Adjudication de contrats
 - 7.2.7 Rapport annuel — Suivi de la mise en œuvre du PGMR-2022
 - 7.2.8 Modernisation du système québécois de consigne et de collecte sélective
 - 7.2.8.1 Modification de l'entente intermunicipale portant sur une mise en commun des collectes des matières résiduelles (matières compostables, recyclables et déchets ultimes)
 - 7.2.8.2 Demande d'aide financière au MAMH — Étude de mise en commun potentielle des collectes des matières résiduelles (matières compostables et déchets ultimes)
- 7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA
 - 7.3.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement des Communautés (CDC) du 6 juin 2023
 - 7.3.2 Filière acéricole — Dépôt du rapport final
 - 7.3.3 Adhésion - Créneau accord acéricole

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 8.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement des communautés (CDC) 8 juin 2023
- 8.2 Concertation pour la solidarité et l'inclusion sociale — Fondation Lucie & André Chagnon
- 8.3 Comité jeunesse
- 8.4 Fonds Vitalité des milieux de vie
- 8.5 Halte-Paysage

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 9.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Développement économique du 6 juin 2023
- 9.2 Remplacement du contrat de prêt et avenants ainsi que les modalités de gestion — Fonds local d'investissement (FLI) — Autorisation à signature
- 9.3 Gala Reconnaissance Estrie — 36^e édition

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.0 GREFFE

- 11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS
 - 11.1.1 **Consultation** en vue de l'adoption du Règlement régional visant la protection et la mise en valeur des boisés sur le territoire de la MRC de Coaticook
 - 11.1.2 **Désignation** — Inspecteur régional
 - 11.1.3 Modification du règlement d'emprunt n° 4-029 (2023) pour l'établissement d'un réseau d'écocentres régionaux — Paiement des dépenses
 - 11.1.4 **Avis de motion** - Règlement d'emprunt n° 4-029.1 (2023) pour l'établissement d'un réseau d'écocentres régionaux
- 11.2 VENTE POUR TAXES — AUTORISATIONS À SIGNATURE
 - 11.2.1 Acte de cession — Vente pour taxes de 2021 — Lot 5 792 753 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook en la Municipalité de Dixville
 - 11.2.2 Acte de cession — Vente pour taxes de 2022 — Lot 5 486 977 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook en la Municipalité de Martinville
- 11.3 CORRESPONDANCE
 - 11.3.1 Extrait du « Registre de Correspondance »

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

- 12.1 Préfet
- 12.2 Délégations et porteurs de dossier

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

- 13.1 Communiqué — Lancement de la saison touristique 2023
- 13.2 Invitation — Lancement de la toute nouvelle bière de Rivière

14.0 AFFAIRES DIVERSES

- 14.1 Rappel — Tournois de poches de la MRC — 14 juillet 2023



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

1.0 OUVERTURE

La présente séance est tenue en présentiel, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le public y est admis, en respect des mesures sanitaires en vigueur, et ce, conformément à l'avis public publié par la MRC le 24 février 2022, à cet effet.

Messieurs Dominick Faucher, directeur général et greffier-trésorier ainsi que Kévin Roy, directeur des finances, sont présents. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe et greffière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance du Conseil de la MRC est ouverte à 19 h 46 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que le public soit de nouveau admis aux séances du conseil, les citoyens peuvent également continuer de transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020, qui fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance et personne ne souhaite s'adresser aux membres du Conseil de la MRC de Coaticook.

CM2023-06-140

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente séance ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS

CM2023-06-141

4.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2023

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2023 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2023 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

Rien à signaler.

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATIONS

5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

5.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2023

La greffière dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 13 juin 2023.

CM2023-06-142

5.1.2 DÉPLOIEMENT D'INTERNET HAUTE VITESSE — STANSTEAD-EST

ATTENDU que la population de la MRC de Coaticook attend avec impatience le branchement à Internet, qui doit faire partie des services de proximité ;

ATTENDU que la Municipalité de Stanstead-Est a adopté le 1^{er} mai dernier la résolution « 2023-05-072 — Internet Haute vitesse » ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que cette résolution déplore les délais de branchement à Internet haute vitesse, malgré les nombreuses annonces et aides financières des gouvernements ;

ATTENDU que le porteur de projet est TACTIC et que la MRC prête des ressources humaines à TACTIC afin de soutenir le déploiement de ce projet ;

ATTENDU que cette résolution fut transmise à :

- la MRC de Coaticook (le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, la DGA et greffière, l'agente de développement régional) ;
- la TACTIC Fibrile (le président et le directeur général) ;
- la députée de Saint-François, Madame Geneviève Hébert ;
- le député d'Orford, responsable de l'Estrie, Monsieur Gilles Bélanger ;
- COGECO (opérateur) ;

ATTENDU que la Municipalité attribue le retard de la prise de possession du réseau de fibre optique par COGECO dans le secteur de Stanstead-Est à « un manque de planification, de communication et de suivi de la part des principaux responsables de la mise en œuvre de ce projet » ;

ATTENDU que la MRC reçoit avec surprise cette résolution, en raison notamment des communications soutenues dans ce dossier ainsi que les suivis sur l'état d'avancement ;

ATTENDU que la MRC a toujours été transparente sur les délais ainsi que leurs causes ;

ATTENDU que la MRC a toujours été ouverte et disponible à la discussion et à des présentations sur l'avancement de ce dossier ;

ATTENDU qu'un échange préalable entre les parties concernées aurait été souhaitable afin de partager des doléances réciproques ;

ATTENDU que la Municipalité réclame un dédommagement financier pour l'ensemble de ses citoyens ;

ATTENDU que les élus de la MRC de Coaticook considèrent toujours que l'accès à un service d'Internet à haute vitesse pour l'ensemble de la population est un outil essentiel au développement de la MRC ;

ATTENDU que (la) TACTIC, comme la plupart des organismes ayant obtenu des subventions gouvernementales, se trouve dans une position de grande vulnérabilité et est en quelque sorte « prise en otage » par la pénurie de main-d'œuvre, la rareté des équipements, les entreprises propriétaires ou gestionnaires des structures de soutènement, les entreprises pouvant déployer la fibre, etc. ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la résolution « 2023-05-072 — Internet Haute vitesse » de la Municipalité de Stanstead-Est comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 13 juin 2023 comme si au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Michel Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ de ne pas offrir de dédommagement financier aux citoyens de Stanstead-Est, malgré les retards dans le déploiement d'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC ;
- ▶ de réitérer l'ouverture et la disponibilité de la MRC à la discussion et aux échanges avec l'ensemble des municipalités locales selon leur besoin afin qu'ils puissent ensuite répondre aux questionnements de leurs citoyens ;
- ▶ de réitérer la confiance du conseil de la MRC envers TACTIC et l'équipe dédiée de la MRC dans la gestion diligente de ce projet complexe ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Municipalité de Stanstead-Est et l'ensemble des municipalités de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen			2	3,31
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	43/45	96,69 %	2/45	3,31 %

ADOPTION

5.2 ÉQUIPE DE LA MRC — DOSSIERS EN COURS

5.2.1 INFOLETTRE (DOSSIER EN COURS)

La greffière décrit brièvement les principaux dossiers en cours pour l'équipe de la MRC.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.0 TRÉSORERIE

6.1 PAIEMENT DES COMPTES

6.1.1 COMPTES PAYÉS

La directrice générale adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 557 784,78 \$ payés au 21 juin 2023, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2023-06-143

6.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 128 338,92 \$ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 128 338,92 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.2 DIRECTION GÉNÉRALE — RAPPORT SUR LA DÉCLARATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

6.2.1 RAPPORT DU 31 MAI 2023

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2023, pour le mois de mai 2023, comme ici au long reproduit.

6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Rien à signaler.

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT) DU 14 JUIN 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC du 14 juin 2023.

7.1.2 PROJET PILOTE DE TAXIBUS

CM2023-06-144

7.1.2.1 MISE EN OEUVRE — PROPOSITIONS DE CIVILIA

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite mettre en place un projet pilote de TaxiBus pour mieux desservir la population du territoire ;

ATTENDU qu'un mandat d'accompagnement a été confié à Civilia à cet effet ;

ATTENDU que Civilia a présenté un scénario à cet effet avec des propositions pour optimiser les déplacements ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC, lors de sa rencontre du 14 juin 2023 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'aller de l'avant avec le projet pilote de TaxiBus pour mieux desservir la population du territoire de la MRC de Coaticook en élargissant le transport interurbain et de déployer un transport à la demande sur préinscription à Coaticook, tel que présenté, tout en maintenant également pour 1 mois la navette urbaine en parallèle afin de limiter l'impact pour la clientèle actuelle ;
- ▶ de demander à ActiBus de la région de Coaticook de coordonner les ressources devant être ainsi déployer
- ▶ d'ajuster le plan de transport de la MRC afin de refléter le changement dans les demandes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-06-145

7.1.2.2 ACHAT DU LOGICIEL DE BLAISE TRANSIT

ATTENDU que deux fournisseurs ont été rencontrés pour la réalisation d'une étude comparative des logiciels nécessaires à la mise en place d'un réseau de transport à la demande ;

ATTENDU que l'expérience d'exploitation de réseau de transport ainsi que les coûts de déploiement et de pérennisation ont été analysés ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC, lors de sa rencontre du 14 juin 2023 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte l'offre de Blaise Transport Ltée et en fait sienne comme si au long reproduit ;

ATTENDU que celle-ci pour une année complète d'utilisation est d'un coût de 15 000 \$ avant toutes taxes, incluant la gestion du projet, le support client



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

et technique ainsi que les formations, les mises à jour et améliorations du logiciel ;

ATTENDU qu'un tel contrat peut être octroyé de gré à gré *puisque'il comporte une dépense inférieure à 25 000 \$ tel que prévu aux règles d'adjudication prescrites aux articles 935 et suivant du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ;*

ATTENDU que la MRC a adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) — « Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook », et ce, conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et plus particulièrement l'article 938.1.2 ;

ATTENDU que ce règlement a comme objectif d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter la proposition de Blaise Transport Ltée et d'acquérir leur logiciel visant la mise en place d'un réseau de transport à la demande sur le territoire de la MRC dans le cadre du projet pilote, et ce au coût de 15 000 \$ avant toutes taxes, tel que présenté ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 15 748,13 \$ au sein de la Partie I, département « *Transport collectif* », au sein de la catégorie de fonctions « *Transport — Transport collectif, services professionnels* », poste budgétaire 02 37000 419 à cet effet ;
- ▶ d'appliquer les revenus disponibles dans la Partie I, département « *Transport collectif* », au sein de la catégorie de fonctions « *Transfert, MFA — MADA* », poste budgétaire 01 38159 000 au paiement de la dépense ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception des honoraires à cet effet, ainsi que les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

7.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT (CMNE) DU 8 JUIN 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC du 8 juin 2023.

CM2023-06-146

7.2.2 PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH)

ATTENDU que la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (L. Q. 2017, chapitre 14) est venue réformer l'encadrement juridique applicable à la conservation des milieux humides et hydriques au Québec ;

ATTENDU que la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (RLRQ, chapitre C-6.2) oblige les MRC à élaborer et à mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) dans une perspective de gestion intégrée de l'eau pour tout bassin versant de son territoire ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a procédé à l'élaboration d'un PRMHH incluant un portrait du territoire, un diagnostic environnemental, un engagement de conservation et une stratégie de conservation pour les 10 prochaines années ;

ATTENDU que les milieux humides et hydriques (MHH) détiennent des fonctions écologiques importantes et rendent des services qui créent de réels bienfaits pour l'environnement et la collectivité ;

ATTENDU que les partenaires et la population ont été consultés sur le PRMHH ;

ATTENDU que la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du PRMHH a permis de dégager les enjeux et préoccupations environnementales



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

à considérer dans la stratégie de conservation et d'élaborer une méthode de sélection juste, équitable et basée sur la science pour identifier les milieux humides et hydriques retenus à conserver pour l'ensemble du territoire de la MRC ;

ATTENDU que la conservation des milieux humides et hydriques est un concept flexible qui intègre l'ensemble des interventions de protection, d'utilisation durable et de restauration visant à maintenir leur intégrité dans un objectif de pérennisation des services écologiques pour les générations actuelles et futures ;

ATTENDU que le Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) et le Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC ont été consultés ;

ATTENDU que le 15 mai dernier, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a émis une lettre aux MRC afin de les informer que dans le cadre du Programme d'aide aux MRC pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques, le « ministre accorde un délai supplémentaire aux MRC pour effectuer la transmission de leur projet de PRMHH jusqu'au 16 décembre 2023, au plus tard » ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC, lors de sa rencontre du 8 juin 2023 comme si au long reproduit ;

ATTENDU la présentation par la coordonnatrice de l'aménagement du résumé exécutif et du projet de Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook désire maintenant soumettre au ministre pour approbation, son projet de PRMHH conformément à l'article 15.4 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le projet de Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Coaticook conformément aux articles 15 et suivants de la *Loi sur l'eau* (RLRQ, chapitre C-6.2) tel que présenté ;
- ▶ de le transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour analyse et approbation de celui-ci.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

**7.2.3 PARTICIPATION AU PROJET DE RECHERCHE —
LABORATOIRE RIVIÈRE VIVANTE — PHASE 1 —
AUTORISATIONS À SIGNATURE**

CM2023-06-147

7.2.3.1 ENTENTE DE PARTAGE DE RESSOURCE

ATTENDU que la MRC a obtenu un financement du Programme de Soutien Régional aux Enjeux de l'Eau (PSREE) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour la réalisation du projet « Laboratoire Rivière Vivante — Phase 1 » ;

ATTENDU que ce projet consiste en la création d'un espace de liberté de la rivière Coaticook et est identifié au plan d'action d'Aléa'ailleurs de la MRC ;

ATTENDU que l'Alliance bioalimentaire et forestière de la région de Coaticook (ci-après l'Alliance) sera responsable de la coordination du projet ;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure une entente avec l'Alliance afin de déterminer les responsabilités des parties ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC, lors de sa rencontre du 8 juin 2023 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte le projet d'entente à intervenir à cet effet et en fait sienne comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente de partage de ressources avec l'Alliance bioalimentaire et forestière de la région de Coaticook, telle que présentée, au nom de la MRC et ce, dans le cadre de la réalisation du projet « Laboratoire Rivière Vivante — Phase 1 ».



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-06-148

7.2.3.2 ENTENTE POUR LA RÉALISATION DU PROJET

ATTENDU que la MRC a obtenu un financement du Programme de Soutien Régional aux Enjeux de l'Eau (PSREE) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour la réalisation du projet 'Laboratoire Rivière Vivante — Phase 1 ;

ATTENDU que ce projet consiste en la création d'un espace de liberté de la rivière Coaticook et est identifié au plan d'action d'Aléa'ailleurs de la MRC ;

ATTENDU que l'Alliance bioalimentaire et forestière de la région de Coaticook (ci-après l'Alliance) sera responsable de la coordination du projet ;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure une entente avec l'Alliance afin de déterminer les rôles et obligations des parties dans la réalisation du projet ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC, lors de sa rencontre du 8 juin 2023 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte le projet d'entente à intervenir à cet effet et en fait sienne comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente de partage de ressources avec l'Alliance bioalimentaire et forestière de la région de Coaticook, telle que présentée, au nom de la MRC et ce, dans le cadre de la réalisation du projet 'Laboratoire Rivière Vivante — Phase 1.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-06-149

7.2.3.3 ENTENTE DE SERVICES POUR LA RESTAURATION VÉGÉTALE DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

ATTENDU que la MRC a obtenu un financement du Programme de Soutien Régional aux Enjeux de l'Eau (PSREE) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour la réalisation du projet 'Laboratoire Rivière Vivante — Phase 1 ;

ATTENDU que ce projet consiste en la création d'un espace de liberté de la rivière Coaticook et est identifié au plan d'action d'Aléa'ailleurs de la MRC ;

ATTENDU qu'une offre de partenariat de recherche et d'exploration de nouvelles directions à explorer vise à mobiliser les efforts des chercheurs, des décideurs politiques et des acteurs du milieu pour la mise en place d'actions concertées de restauration de milieux humides ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une opportunité de pousser le projet plus loin en étant un partenaire de l'Université Laval dans le cadre du projet « *Zéro perte nette de milieux humides : en route vers des approches de restauration éclairées au Québec* » de la professeur-chercheuse Monique Poulin ;

ATTENDU que ce projet de recherche permettrait un effet de levier important au niveau budgétaire pour bonifier notre approche en documentant la



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

gouvernance ainsi que les bonnes pratiques pour la dénaturalisation de l'espace de mobilité de la rivière Coaticook ;

ATTENDU qu'ultimement, ce projet permettra également un soutien technique en lien avec la revégétalisation, élément clé dans un contexte de forte présence d'espèces exotiques envahissantes, dont la Renouée du Japon ;

ATTENDU le bénéfice important de cette expertise professionnelle et la valeur ajoutée au projet de la MRC ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC, lors de sa rencontre du 8 juin 2023 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter d'être partenaire de l'Université Laval dans le cadre du projet « *Zéro perte nette de milieux humides : en route vers des approches de restauration éclairées au Québec* » de la professeur-chercheuse Monique Poulin, tel que présenté ;
- ▶ d'engager un montant de 2 500 \$ par année ainsi que des frais d'administration de 15 %, et ce pendant 5 ans, pour un total de 14 375 \$ afin de bénéficier de cette expertise professionnelle ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net total de 14 375 \$ (à raison de 2 875 \$/année) au sein de la Partie I, département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Amén. urb. et zonage, Services professionnels – Aménagement », *poste budgétaire 02 61001 410* à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement annuel sur réception des honoraires à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-06-150

7.2.4 CANDIDATURE — PRIX D'EXCELLENCE EN ENVIRONNEMENT – FONDATION ESTRIENNE EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU que le Conseil régional de l'Environnement de l'Estrie (CRE Estrie) met annuellement à l'honneur des projets environnementaux réalisés par les entreprises, les municipalités, les institutions, les groupes de citoyens et les jeunes de tous niveaux scolaires lors du Gala des Prix d'excellence en environnement des Cantons-de-l'Est ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC, lors de sa rencontre du 8 juin 2023 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ de présenter la candidature de la MRC de Coaticook dans le cadre du projet de restauration du marais de la Méder et d'appuyer la candidature du CAB de la MRC de Coaticook dans le cadre du projet de Viande communautaire, pour lequel la MRC est également partenaire ;
- ▶ d'autoriser la coordonnatrice de l'aménagement et/ou la direction générale de la MRC à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-06-151

7.2.5 AVENIR DE RÉCUP-ESTRIE

ATTENDU qu'avec la modernisation de la collecte sélective, il y a lieu de réfléchir à l'avenir de la Régie de récupération de l'Estrie (Récup-Estrie) ;

ATTENDU que Récup-Estrie est un regroupement municipal estrien incluant la Ville de Sherbrooke et les MRC de Memphrémagog, de Coaticook, du Haut-Saint-François, du Val-Saint-François et des Sources ;

ATTENDU que celle-ci est présentement responsable du tri des matières recyclables produites par plus de 200 000 personnes en vue de leur mise en valeur par le biais de son centre de tri ;

ATTENDU qu'un mandat fut confié par l'organisme à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R. L afin d'analyser le potentiel financier de divers modes de gestion ou modèle d'affaires ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC, lors de sa rencontre du 8 juin 2023 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU de confirmer à Récup-Estrie que la MRC de Coaticook désire demeurer l'un des acteurs de la gouvernance de l'organisme, et ce, dans sa structure actuelle de régie intermunicipale.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.2.6 ÉCOCENTRE PERMANENT DE WATERVILLE

7.2.6.1 SUIVIS

Information est donnée par la direction générale sur l'état d'avancement de la demande d'autorisation adressée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour l'écocentre de Waterville.

CM2023-06-152

7.2.6.2 ADJUDICATION DE CONTRATS

ATTENDU que certains contrats doivent être donnés en lien avec le projet d'écocentre de Waterville ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte certaines dépenses à venir ;

ATTENDU qu'un mandat doit être confié à une firme spécialisée afin de répondre à l'une des questions du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sur la présence d'espèces floristiques menacées et de milieux naturels dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation ;

ATTENDU qu'il s'agit d'un contrat pouvant être octroyé de gré à gré *puisque'il comporte une dépense inférieure à 25 000 \$ tel que prévu aux règles d'adjudication prescrites aux articles 935 et suivant du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)* ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2023-04-128, le Conseil de la MRC a autorisé le processus d'appel d'offres sur invitation écrite auprès d'au moins deux (2) fournisseurs, pour l'achat de conteneurs, puisque'il s'agit d'une dépense inférieure à 105 700 \$ (seuil d'appel d'offres public), mais supérieure à 25 000 \$;

ATTENDU que la MRC a adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) — 'Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook', et ce, conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et plus particulièrement l'article 938.1.2, lui permettant d'accorder de gré à gré certains contrats même si ceux-ci *comportent une dépense inférieure à 105 700 \$ (seuil d'appel d'offres public), mais supérieure à 25 000 \$* ;

ATTENDU que la MRC a adopté le 16 juin 2021, le règlement n° 4-021.1 (2021) — 'Règlement modifiant le règlement 4-021 (2018) sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook', et ce, afin de prévoir temporairement des mesures pour favoriser, dans le cadre des contrats dont la dépense est inférieure au seuil d'appels d'offres publics, les



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

biens et les services québécois, les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec dans le but légitime de favoriser la reprise économique suite à la crise sanitaire ainsi que de permettre la réception de soumissions transmises par voie électronique ;

ATTENDU que ces règlements ont comme objectif commun d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC, lors de sa rencontre du 8 juin 2023 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte le montant des offres reçues pour les conteneurs ainsi que la proposition de services professionnels pour la caractérisation requise par le ministère ;

ATTENDU que les offres reçues sont conformes ;

ATTENDU que les présentes dépenses constituent une immobilisation aux termes de la réglementation en vigueur à la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre de services professionnels déposée par Avizo Experts-Conseils et leur confier le mandat de procéder à la caractérisation d'espèces floristiques menacées et de milieux naturels présents sur le site de Waterville, dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation adressée au MELCCFP, au coût de 2 500 \$ avant toutes taxes (ou crédit net de 2 624,69 \$) ;
- ▶ d'accepter l'offre déposée par Conteneurs Experts Inc. (la plus basse) pour 3 conteneurs au coût de 59 665 \$ avant toutes taxes (ou crédit net de 62 640,79 \$), sur la base de leur proposition ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 65 265,48 \$ au sein de la Partie I, département « *Gestion des matières résiduelles* », au sein de la catégorie de fonctions « *Hygiène du milieu - Matières résiduelles, Écocentre* », poste budgétaire 02 45120 446 à cet effet ;
- ▶ d'approprier le même montant à même les revenus disponibles dans la Partie I, département « *Général* », au sein de la catégorie de fonctions « *Activités d'investissement* », poste budgétaire 23 05001 721 au paiement de la dépense ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception des honoraires à cet effet, ainsi que les écritures comptables requises pour les immobilisations.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-06-153

7.2.7 RAPPORT ANNUEL — SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR -2022

ATTENDU Recyc-Québec et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande un état d'avancement du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2022-2028 de la MRC au 31 décembre 2022 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte le rapport préparé à cet effet par la coordonnatrice de projets — matières résiduelles de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU de procéder à l'adoption du rapport d'état d'avancement du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2022-2028 de la MRC de Coaticook au 31 décembre 2022 tel que présenté et de le transmettre à Recyc-Québec et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.2.8 MODERNISATION DU SYSTÈME QUÉBÉCOIS DE CONSIGNE ET DE COLLECTE SÉLECTIVE

CM2023-06-154

7.2.8.1 MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE PORTANT SUR LA MISE EN COMMUN DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (MATIÈRES COMPOSTABLES, RECYCLABLES ET DÉCHETS ULTIMES)

ATTENDU que le 24 octobre 2022, *Éco Entreprises Québec* (ci-après *ÉE*Q) a été nommée « Organisme de gestion désigné » (OGD) par le gouvernement du Québec pour mettre en place et opérer la responsabilité élargie des producteurs (REP) sur la collecte sélective ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 12 du Règlement, *ÉE*Q doit, afin de remplir ses obligations d'élaboration, de mise en œuvre et de financement d'un système de collecte sélective, favoriser la conclusion de contrats avec une municipalité régionale de comté (MRC) ou un groupement de municipalités d'ici le 7 septembre 2023 ;

ATTENDU dans une lettre datant de mars 2023, *ÉE*Q a identifié la MRC de Coaticook comme organisme municipal (OM) afin de conclure une entente portant sur la collecte et le transport des matières recyclables pour l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU que le 8 mai dernier, *ÉE*Q a soumis aux OM une entente-cadre dans le but d'établir et d'encadrer les modalités de partenariat avec les organismes municipaux quant à la collecte et au transport des matières recyclables ;

ATTENDU que le monde municipal s'est montré très insatisfait de l'entente proposée et qu'une entente modifiée est en analyse ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a signé une entente intermunicipale conformément aux dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal*



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) portant sur la gestion des matières résiduelles suite à une mise en commun des collectes des matières résiduelles compostables, recyclables et déchets ultimes pour les municipalités de Barnston-Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Stanstead-Est ;

ATTENDU que la MRC n'a donc pas la compétence au niveau de la collecte des matières recyclables pour les municipalités de Coaticook, Compton, Saint-Venant-de-Paquette et Waterville ;

ATTENDU que malgré que la position de la MRC n'ait pas été établie, il y a lieu de modifier l'entente afin de confier la collecte des matières recyclables de l'ensemble des municipalités de la MRC tout en continuant de négocier les modalités de l'entente portant sur la collecte et le transport des matières recyclables avec ÉEQ, afin de ne pas retarder le processus, lorsque le Conseil de la MRC jugera qu'il est dans son intérêt de le faire ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) élargi de la MRC, lors de sa rencontre du 8 juin 2023 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à la direction générale de procéder à la modification de l'entente intermunicipale portant sur la collecte des matières résiduelles afin d'inclure les municipalités de Coaticook, Compton, Saint-Venant-de-Paquette et Waterville au niveau des matières recyclables seulement ;
- ▶ de transmettre une copie de l'entente ainsi modifiée à l'ensemble des municipalités pour les en informer ;
- ▶ de demander aux municipalités de Coaticook, Compton, Saint-Venant-de-Paquette et Waterville d'adopter et de transmettre à la MRC une résolution signifiant son adhésion à l'entente pour que celle-ci soit annexée à l'entente, tel que stipulé à l'article 8.1 de l'entente ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le greffier-trésorier de la MRC à la signer au nom de la MRC de Coaticook afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-06-155

7.2.8.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MAMH — ÉTUDE DE MISE EN COMMUN POTENTIELLE DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (MATIÈRES COMPOSTABLES ET DÉCHETS ULTIMES)

ATTENDU que les municipalités de Barnston-Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Stanstead-Est ont procédé à une mise en commun des collectes des matières résiduelles compostables, recyclables et déchets ultimes ;

ATTENDU que le 24 octobre 2022, *Éco Entreprises Québec* a été nommée « Organisme de gestion désigné » par le gouvernement du Québec pour mettre en place et opérer la responsabilité élargie des producteurs sur la collecte sélective ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 12 du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 40.1), ÉEQ doit, afin de remplir ses obligations d'élaboration, de mise en œuvre et de financement d'un système de collecte sélective, favoriser la conclusion de contrats avec les MRC ou un groupement de municipalités d'ici le 7 septembre 2023 ;

ATTENDU que certaines municipalités de la MRC avaient déjà un camion et effectuaient l'ensemble de leurs collectes ;

ATTENDU qu'il pourrait être opportun d'effectuer une ou des mises en commun pour les matières compostables ou les déchets ultimes afin de freiner l'augmentation constante et importante des coûts de ces collectes et d'avoir un certain volume ;

ATTENDU que les municipalités de Barnston-Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Stanstead-Est ont confié la gestion des collectes des matières résiduelles compostables et déchets ultimes à la MRC de Coaticook jusqu'au 31 décembre 2025 et sont liées au contrat avec Sani-Estrie Inc. ;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation offre une aide financière pour soutenir les initiatives locales, y compris pour la réalisation de diagnostics et d'études sur l'opportunité ou la faisabilité d'une



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

coopération intermunicipale, via le Fonds Régions et ruralité, volet 4 — Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) élargi de la MRC, lors de sa rencontre du 8 juin 2023 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à la direction générale d'adresser une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour une aide financière pour la réalisation d'une étude sur l'opportunité ou la faisabilité d'une coopération intermunicipale la gestion des collectes des matières résiduelles compostables et déchets ultimes sur le territoire, via le Fonds Régions et ruralité, volet 4 — Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, tel que présenté ;
- ▶ d'autoriser le greffier-trésorier à signer tout document à cet effet afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.3.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DU 6 JUIN 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC du 6 juin 2023.

Monsieur Jean-Pierre Charuest rappelle qu'il est acériculteur et également président du Conseil d'administration du CIARC. Il quitte donc momentanément la salle et ne participe pas aux délibérations du Conseil de la MRC. Il est 21 h 14.

CM2023-06-156

7.3.2 FILIÈRE ACÉRICOLE — DÉPÔT DU RAPPORT FINAL

ATTENDU que la MRC de Coaticook a été désignée mandataire d'un projet de développement de filières bioalimentaires distinctives dans le cadre d'une entente sectorielle de développement bioalimentaire estrienne, en partenariat avec l'ensemble des MRC de l'Estrie, le MAPAQ, l'UPA et le MAMH ;

ATTENDU que la filière acéricole a alors été identifiée ;

ATTENDU que pour cibler des orientations de développement compatibles avec les souhaits des entreprises sur le terrain ainsi qu'avec les démarches des intervenants, un mandat fut confié, aux termes de la résolution CM2022-04-102, au Groupe AGÉCO afin de procéder à une démarche importante de consultation et d'identification d'orientation à plus fort potentiel ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte le rapport final du Groupe AGÉCO comme si au long reproduit ;

ATTENDU que l'orientation ayant le plus d'adhésion est celle de l'aménagement durable des érablières ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC, lors de sa rencontre du 6 juin 2023 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU d'accepter le rapport final du Groupe AGÉCO, tel que déposé, « Identification d'opportunités et conceptualisation d'un projet de développement de la filière acéricole dans la région de l'Estrie » et le partager aux partenaires du projet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest				
Françoise Bouchard	2	3,95		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	38/45	82,83 %		

ADOPTION

CM2023-06-157

7.3.3 ADHÉSION — CRÉNEAU ACCORD ACÉRICOLE

ATTENDU que dans le cadre d'un projet de développement de filières bioalimentaires distinctives dans le cadre d'une entente sectorielle de développement bioalimentaire estrienne, des liens se sont créés avec le Créneau Acéricole ;

ATTENDU que le Créneau est un OSBL financé principalement par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie ;

ATTENDU que le travail de l'organisme vise actuellement le territoire du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de Chaudière-Appalaches et a pour mission de « support [er] tous les partenaires de la filière par le renforcement de la concertation et le maillage tout en appuyant les projets de recherche, d'innovation, de formation et d'exportation des produits de l'érable qui découlent d'enjeux communs afin de favoriser la croissance et le développement des entreprises du secteur dans une approche de développement durable » ;

ATTENDU que par l'adéquation entre les souhaits du milieu estrien et de la mission du Créneau, des démarches sont en cours pour élargir le cadre géographique du Créneau pour englober l'Estrie, y fournir les services, dont un accès au Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques (PADS) pour les projets acéricoles estriens qui cadrent avec les objectifs du Créneau, fournissant ainsi un nouvel outil financier pour réaliser les actions prévues dans les planifications des intervenants et des entreprises estriennes ;

ATTENDU que les démarches actuelles permettraient de faire du CIARC l'organisation qui accueillerait en Estrie une ressource affiliée au Créneau Acéricole ;

ATTENDU que cette personne pourrait faire le lien avec le Créneau et accompagner les promoteurs de projets acéricoles vers les financements, dont celui du PADS pour les projets innovants allant dans le sens du Créneau ;

ATTENDU qu'il apparaît opportun pour la MRC de Coaticook d'adhérer au Créneau Acéricole ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC, lors de sa rencontre du 6 juin 2023 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter d'adhérer au Créneau Acéricole, tel que décrit au coût annuel de 400 \$, et ce pour une période de 3 ans, soit un total de 1 200 \$;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit annuel net de 400 \$ (pour les 3 prochaines années) au sein de la Partie I, département « *Développement économique* », au sein de la catégorie de fonctions « *Amén. urb. et dév. — Dévelop. économique, Association et abonnement* », poste budgétaire 02 62000 494 à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense sur réception des honoraires annuels à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest				
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	38/45	82,83 %		

ADOPTION

Monsieur Jean-Pierre Charuest regagne son siège et se joint de nouveau aux délibérations du Conseil de la MRC. Il est 21 h 28.

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DU 8 JUIN 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 8 juin 2023 et la présidente Madame Nathalie Dupuis en fait un bref résumé.

CM2023-06-158

8.2 CONCERTATION POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE — FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

ATTENDU que la Concertation pour la solidarité et l'inclusion sociale (ci-après la Concertation) souhaite déposer une demande de financement à la Fondation Lucie André Chagnon afin de restructurer les différentes concertations sur le territoire ;

ATTENDU que la Concertation considère qu'il y a présentement un enjeu de mobilisation sur le territoire, occasionné en partie par les types de table de concertation ;

ATTENDU que plusieurs enjeux sont également devenus transversaux :

- Précarité financière ;
- Réussite éducative ;
- Accès aux logements abordables ;
- Etc. ;

ATTENDU qu'une refonte du modèle de concertation permettrait aux citoyens, ainsi qu'aux partenaires de se mobiliser et de s'impliquer afin de travailler ensemble pour mettre en œuvre des initiatives liées au développement du plein potentiel des jeunes et des adultes de notre MRC ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC, lors de sa rencontre du 8 juin 2023 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'appuyer les démarches de la Concertation pour la solidarité et l'inclusion sociale au niveau de sa demande de financement à la Fondation Lucie André Chagnon afin de restructurer les différentes concertations sur le territoire.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-06-159

8.3 COMITÉ JEUNESSE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2022-05-133, le Conseil de la MRC a adopté la Stratégie jeunesse de la MRC de Coaticook et son plan d'action 2022-2026, dont les axes sont :

- axe 1 : Vivre (Appartenance, habitation et services) ;
- axe 2 : Vibrer (Offre culturelle, sportive et récréative) ;
- axe 3 : Valoriser : (Implication, environnement et citoyenneté) ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2023-02-58 le Conseil de la MRC a choisi de créer un Conseil jeunesse de la MRC de Coaticook ayant un rôle de comité aviseur à cet effet ;

ATTENDU la MRC souhaitait obtenir 15 candidatures pour démarrer le Conseil jeunesse ;

ATTENDU qu'un nombre maximal de 3 membres/localité avait été fixé afin de favoriser la représentation du territoire et éviter que certaines municipalités n'aient pas de représentant ;

ATTENDU que suite à la période de recrutement, 16 candidatures ont été reçues pour le Conseil jeunesse ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC, lors de sa rencontre du 8 juin 2023 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU d'accepter les 16 candidatures reçues, malgré le non-respect de la règle d'un nombre maximal de 3 membres/localité pour l'année 2023-2024 et ainsi former le premier Conseil jeunesse de la MRC de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-06-160

8.4 FONDS VITALITÉ DES MILIEUX DE VIE

ATTENDU que le projet de « *Van Grimde Corps Secret — évènement d'ouverture et de fermeture* » du site de Malvina (projet événementiel extérieur) à Saint-Malo a fait l'objet d'une présentation pour une aide financière du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le projet intitulé « *OBNL en habitation* » de divers partenaires de la MRC de Coaticook a fait l'objet d'une présentation pour une aide financière du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le projet « *Création d'une exposition d'art annuelle* » du Centre d'art Rozynski a également fait l'objet d'une présentation pour une aide financière du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC, lors de sa rencontre du 8 juin 2023 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux

APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les projets tels que présentés et leur accorder une aide financière du Fonds vitalité des milieux de vie, comme si décrite :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Projet	Promoteur	Aide financière maximale	Volet(s)
<i>Van Grimde Corps Secret</i> – Évènement d'ouverture et de fermeture	Municipalité de Saint-Malo	21 000 \$/ 3 ans	Évènementiel & Écoresponsabilité
OBNL en habitation	MRC/SADC/CDC	70 000 \$	régionale
Création d'une exposition d'art annuelle	Centre d'Art Rozynski	15 000 \$/ 3 ans	Évènementiel
Grand total d'aide financière (maximale) du FVMV			106 000 \$

- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et chacun des promoteurs/organisme/municipalité pour les projets retenus pour une aide financière dans le cadre du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le greffier-trésorier à signer lesdits protocoles au nom de la MRC ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à verser les montants d'aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies dans lesdits protocoles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2023-06-161

8.5 HALTE-PAYSAGE

ATTENDU que 7 municipalités ont été rencontrées et ont manifesté leur intérêt à poursuivre le projet de « Halte-Paysage » malgré le changement de concept, soit Barnston-Ouest, Coaticook, Dixville, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Waterville ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2023-04-111 le Conseil de la MRC a accepté les offres soumises par diverses entreprises et autorisé la conclusion de contrats pour le projet de « Halte-Paysage » sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que d'autres municipalités seraient également favorables au déploiement d'une halte-paysage sur leur territoire ;

ATTENDU qu'il serait alors opportun de solliciter un partenaire financier ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC, lors de sa rencontre du 8 juin 2023 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU d'autoriser la sollicitation de partenaire financier, dont Desjardins pour le déploiement de « Halte-Paysage » sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook et ainsi autoriser la direction générale à signer tout document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU 6 JUIN 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement Économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 6 juin 2023.

CM2023-06-162

9.2 REMPLACEMENT DU CONTRAT DE PRÊT ET AVENANTS AINSI QUE LES MODALITÉS DE GESTION — FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) — AUTORISATION À SIGNATURE

ATTENDU que le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Coaticook et le gouvernement du Québec ont conclu, le 15 octobre 1998, un contrat de prêt pour l'établissement d'un Fonds local d'investissement (FLI) ;

ATTENDU qu'en 2015, le Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités a établi une nouvelle gouvernance régionale et les responsabilités du CLD ont été rapatriées à la MRC ;

ATTENDU que la MRC assume depuis le 21 avril 2015 les droits et obligations, actifs et passifs relatifs au contrat de prêt conclu par le CLD avec le gouvernement du Québec ;

ATTENDU que le contrat de prêt précise les modalités d'utilisation du FLI et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec ;

ATTENDU que le contrat de prêt a fait l'objet, depuis 1998, de plusieurs modifications afin de, notamment, retarder la date du remboursement à être effectué par la MRC ;

ATTENDU que les FLI visent à faciliter l'accès à des capitaux et à accélérer la réalisation des projets de démarrage d'entreprise, d'amélioration et de transformation d'entreprise, de croissance et d'expansion d'entreprise ainsi que de relève entrepreneuriale ;

ATTENDU que la somme totale versée à ce jour par gouvernement du Québec à la MRC dans le cadre du présent prêt FLI est de 1 160 368 \$;

ATTENDU que de nouvelles modalités de gestion des FLI ont été autorisées le 22 mars 2023 ;

ATTENDU qu'il apparaît opportun aux Parties que le texte du contrat de prêt conclu le 15 octobre 1998 soit modifié afin de, notamment, y intégrer les Avenants effectués depuis 1998 et les nouvelles modalités de gestion des FLI ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte le nouveau contrat de prêt consolidé pour le Fonds local d'investissement (FLI) qui remplace le contrat de prêt initial et les Avenants subséquents et en fait sien comme si au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU d'autoriser le préfet à signer le contrat de prêt consolidé pour le Fonds local d'investissement (FLI) au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

9.3 GALA RECONNAISSANCE ESTRIE — 36^E ÉDITION

Le 16 juin dernier, 4 entreprises de la région ont remporté des prix lors du Gala Reconnaissance Estrie. Il est convenu de leur transmettre une lettre de félicitations signée par le préfet. Il s'agit du Camping du Pont couvert de Waterville, du Parc Découverte nature de Coaticook, du Verger Gros Pierre de Compton ainsi que Bôsapin de Coaticook.

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rien à signaler.

11.0 GREFFE

11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS



CM2023-06-163

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**11.1.1 CONSULTATION EN VUE DE L'ADOPTION DU
RÈGLEMENT RÉGIONAL VISANT LA PROTECTION ET
LA MISE EN VALEUR DES BOISÉS SUR LE TERRITOIRE
DE LA MRC DE COATICOOK**

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut régir ou restreindre la plantation ou l'abattage d'arbres afin d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement de la forêt privée en suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et la transmission de ce projet à toutes les municipalités locales du territoire ;

ATTENDU qu'il doit également y avoir la tenue d'au moins une assemblée de consultation publique ;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils l'ont reçu avant l'avis de motion le 17 mai 2023 ;

ATTENDU que ce projet de règlement était disponible pour consultation auprès du responsable de l'accès aux documents, 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 du *Code municipal* et le seront jusqu'à son adoption ;

ATTENDU que le projet est jugé prioritaire par le conseil de la MRC ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 17 mai 2023 ;

ATTENDU que le projet de règlement a été présenté au Comité régional consultatif agricole (CCA) ainsi qu'au Comité régional Milieux naturels et Environnement (CMNE) au cours du mois de mai 2023 ;

ATTENDU que dès l'entrée en vigueur de ce règlement, une municipalité locale dont le territoire est visé par le règlement perd le pouvoir qu'elle détenait jusque-là en cette matière et **toute** disposition qu'elle avait adoptée **cesse** d'avoir effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ de former la commission de consultation publique des personnes suivantes : Madame Nathalie Dupuis et de Messieurs Jean-Pierre Charuest, Simon Madore, Bernard Marion et Johnny Pizar ;
- ▶ de tenir une assemblée de consultation publique à cet effet le



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5 juillet 2023 à 10 h, à la salle Wallace de la MRC de Coaticook, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1). Au cours de cette assemblée, le Préfet expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer ;

- ▶ d'adopter le **projet** de règlement n°8-001 (2023) — Règlement régional visant la protection et la mise en valeur des boisés sur le territoire de la MRC de Coaticook, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-06-164

11.1.2 DÉSIGNATION — INSPECTEUR RÉGIONAL

ATTENDU le règlement n°8-001 (2023) — Règlement régional visant la protection et la mise en valeur des boisés sur le territoire de la MRC de Coaticook entrera bientôt en vigueur ;

ATTENDU que l'autorité responsable de son application, de la surveillance et de son contrôle est l'inspecteur régional ;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 4 dudit règlement, il y a lieu de le désigner par résolution du Conseil de la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU de désigner Monsieur Jean-Bernard Audet, inspecteur régional chargé de l'application, de la surveillance et du contrôle du règlement n°8-001 (2023) — « *Règlement régional visant la protection et la*



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

mise en valeur des boisés sur le territoire de la MRC de Coaticook » et celui-ci entre en fonction à compter des présentes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-06-165

11.1.3 MODIFICATION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 4-029 (2023) POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN RÉSEAU D'ÉCOCENTRES RÉGIONAUX — PAIEMENT DES DÉPENSES

ATTENDU que la MRC a adopté le règlement d'emprunt n° 4-029 (2023) pour l'établissement d'un réseau d'écocentres régionaux ;

ATTENDU que le montant de l'emprunt décrété au règlement est de 1 523 000 \$;

ATTENDU que la dépense totale décrétée au règlement est toutefois de 2 198 746 \$;

ATTENDU que le règlement, tel qu'adopté, ne prévoit pas spécifiquement l'appropriation des subventions pour le paiement de la dépense ;

ATTENDU qu'il est opportun de le modifier afin de régulariser la situation ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU de modifier le règlement d'emprunt n° 4-029 (2023) afin d'équilibrer le montage financier prévu d'un coût net de 2 198 746 \$ ou de 2 414 800 \$ incluant les frais principaux et incidents, dans le cadre du projet d'établissement d'un réseau d'écocentres régionaux.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

11.1.4 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 4-029.1 (2023) POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN RÉSEAU D'ÉCOCENTRES RÉGIONAUX

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) par le conseiller régional Johnny Pizar, qu'une modification au règlement d'emprunt afin de pourvoir à l'établissement d'un réseau d'écocentres permanents sur le territoire de la MRC de Coaticook sera adopté à une prochaine session de ce conseil.

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC, et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement d'emprunt 4-029 (2023) adopté en janvier 2023, afin de pourvoir à l'établissement d'un réseau d'écocentres permanents sur le territoire de la MRC de Coaticook. Cette modification a notamment pour but d'équilibrer le montant maximal décrété de l'emprunt avec le montage financier prévu d'un coût net de 2 198 746 \$ ou de 2 414 800 \$ incluant les frais principaux et incidents. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, le mode de paiement et le coût. Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.2 VENTE POUR TAXES — AUTORISATION À SIGNATURE

CM2023-06-166

**11.2.1 ACTE DE CESSION — VENTE POUR TAXES DE 2021 —
LOT 5 792 753 DU CADASTRE DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK EN LA
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE**

ATTENDU la demande reçue du notaire de l'adjudicataire à l'effet de céder l'immeuble qui a été adjugé lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2021, soit le lot 5 792 753 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, sans bâtisses dessus construites, ni circonstances ou dépendances, situé au 955, route 147 sud à Dixville ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Janik Branchaud, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le délai pour exercer le droit de retrait est échu ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le projet de cession de l'immeuble tel que décrit à la présente, conformément aux directives de la greffière, et que la requérante acquitte l'intégralité des taxes dues depuis l'adjudication, tel que prévu par la loi, ainsi que l'intégralité des honoraires professionnels qui y sont rattachés ;
- ▶ d'autoriser le préfet et la greffière et directrice générale adjointe à le signer pour et au nom de la MRC de Coaticook, puisqu'il n'y a pas eu de retrait conformément à la loi à l'intérieur du délai prescrit ;
- ▶ de transmettre copie conforme de cette résolution au conseiller juridique du requérant.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-06-167

11.2.2 ACTE DE CESSION — VENTE POUR TAXES DE 2022 — LOT 5 486 977 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK EN LA MUNICIPALITÉ DE MARTINVILLE

ATTENDU la demande reçue du notaire de l'adjudicataire à l'effet de céder l'immeuble qui a été adjugé lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2022, soit le lot 5 486 977 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, situé au 335, chemin Loignon à Martinville ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Isabelle St-Yves, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le délai pour exercer le droit de retrait n'est pas terminé, mais les propriétaires interviendront à l'acte pour y renoncer et donner leur consentement ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le projet de cession de l'immeuble tel que décrit à la présente, conformément aux directives de la greffière, et que la requérante acquitte l'intégralité des taxes dues depuis l'adjudication, tel que prévu par la loi, ainsi que l'intégralité des honoraires professionnels qui y sont rattachés ;
- ▶ d'autoriser la greffière et directrice générale adjointe à le signer pour et au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de transmettre copie conforme de cette résolution à la conseillère juridique du requérant.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

11.3 CORRESPONDANCE

11.3.1 EXTRAIT DU « REGISTRE DE CORRESPONDANCE »

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

12.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion, fait, un bref retour sur ses principales activités.

12.2 DÉLÉGATION ET PORTEUR DE DOSSIER

Les élu(es) font également un bref retour sur leurs principales activités à titre de conseillers régionaux de la MRC.

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

**13.1 COMMUNIQUÉ — LANCEMENT DE LA SAISON
TOURISTIQUE 2023**

Information est donnée à l'effet que la saison touristique 2023 fut lancée le 1^{er} juin dernier au Parc Découverte Nature. Plusieurs nouveautés y ont été présentées, de même que la nouvelle brochure et l'équipe d'accueil mobile.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.2 INVITATION — LANCEMENT DE LA TOUTE NOUVELLE BIÈRE DE RIVIÈRE

Information est donnée que le 6 juillet, au Parc des voiles du centre-ville de Coaticook, la toute nouvelle bière de rivière sera lancée en collaboration avec la Microbrasserie Hop Station.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

14.1 RAPPEL — TOURNOI DE POCHE DE LA MRC — 14 JUILLET 2023

Information est donnée que les personnes intéressées ont jusqu'au 27 juin pour s'inscrire au Premier Tournoi de poches de la MRC.

15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 37.

LE GREFFIER-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*.

Les documents relatifs à la séance sont classés sous le code 102-102, séance ordinaire du conseil du 21 juin 2023.

Greffière et Responsable des archives



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

